

# Quand un député macroniste fait un salut nazi, il n'a qu'un rappel à l'ordre...

écrit par Bernard Germain | 5 novembre 2022



Rémy Rebeyrotte a été réélu en 2022 dans la troisième circonscription de Saône-et-Loire. ● ©



A certains moments, on est obligé de se pincer pour se confirmer qu'on ne rêve pas.

Nous venons d'en avoir une nouvelle preuve avec la dernière bouffonnerie qu'a organisée la « représentation nationale », à l'occasion des questions au gouvernement, mercredi 2 novembre. Un député LFI interpelle le gouvernement à propos d'un bateau de migrants, en provenance d'Afrique, en difficulté pour accoster sur nos côtes du fait d'une mauvaise météo.

Il n'a pas le temps de terminer son intervention qu'un député RN lance « qu'il retourne en Afrique ! ».

Tout personne sensée comprend qu'il s'agit du bateau ... qui n'a qu'à rebrousser chemin puisqu'il ne peut accoster, et n'a donc

qu'à retourner d'où il vient, l'Afrique.

Mais voilà, il se trouve que le député LFI est... noir.

Les provocateurs de la LFI voient immédiatement comment exploiter la situation et créer un incident notoire.

Ces sinistres membres de la LFI font semblant de comprendre que le « Qu'il retourne en Afrique ! » s'adresse au député « noir » et non au bateau.

C'est donc une épouvantable agression « raciste » contre un membre du parlement.

Scandale... interruption de séance, regroupement de députés face au « perchoir », émoi de l'assistance. Bref, la totale.

Aujourd'hui, le Bureau de l'Assemblée Nationale va se réunir. Il est composé de 22 membres, dont 3 membres du RN. A l'ordre du jour : la sanction qu'encourt ce député RN pour sa déclaration « raciste ».

Il y a 4 sanctions possibles dans le règlement de l'Assemblée Nationale : Rappel à l'ordre, rappel à l'ordre avec inscription au PV (avec perte d'une partie de l'indemnité parlementaire), la censure (avec exclusion temporaire -15 jours maximum- de l'Assemblée Nationale) et la censure avec exclusion temporaire (jusqu'à 2mois maximum).

Si le Bureau de l'Assemblée décide de proposer la sanction la plus lourde, c'est l'Assemblée en séance plénière qui doit la décider par un vote.

Tous les groupes, autres que le RN, demandent la sanction la plus lourde.

Tout le monde l'a compris ce sera donc une vote politique. En fait, pour ou contre le RN !

L'affaire est donc pliée avant même le vote. Ce sera donc certainement la sanction maximum.

Que faut-il retenir de tout cela :

Il est interdit de se déclarer opposé à l'immigration

Ce crime ayant été commis par ce député RN, il doit être impitoyablement châtié.

Manuel Bompard (LFI) a fait pour sa part une déclaration stupéfiante :

« Si cela avait été un député breton, le député RN n'aurait pas dit cela » ... En clair, le député LFI concerné n'est pas un député « normal ». Pour Bompard, il est avant tout un homme... noir.

C'est une déclaration clairement raciste. Normal, Bompard est englué dans la « lutte des races » chère à la LFI. Wokiste un jour, wokiste toujours !

Et personne ne trouve à redire à une pareille déclaration.

Rappelons enfin qu'il y a quelques semaines un député macroniste avait fait en séance à l'Assemblée Nationale, un salut nazi.

Pour lui la sanction avait été ... un simple rappel à l'ordre. Sans inscription au PV (donc sans sanction financière). Et aucun bien-pensant n'avait trouvé à y redire. L'indignation à géométrie variable !

Au final, retenez que tous les coups les plus tordus seront faits aux patriotes ... qu'on se le dise.

**Bernard Germain**